

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Jeudi 29 juin 2017 à 20H30

Date de convocation : le 21 juin 2017

nombre de membres en exercice : 15

Date d'affichage : le 21 juin 2017

nombre de membres présents : 10

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-neuf juin à 20H30 le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt et un juin de l'an deux mille dix-sept, s'est réuni à la Mairie de JOUE L'ABBE en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Janny, Maire.

Etaient Présents : LUNEL Dominique, RIVIERE Patrick, CHOPLIN Pascal, REGOUIN Evelyne, THUARD Françoise, SOUCHU David, DENIAUD Paulette, LAINE Magali, POURCEAU Jean Marie,

Etait absente excusée : IMBERT Philippe qui a donné pouvoir à Magali LAINE, Anaïs POLLONO qui a donné pouvoir à Pascal CHOPLIN, Karl MEGY.

Absente : FLOQUART Sandrine, JAUSSAUD Florence

Secrétaire de séance : Pascal Choplin

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du 19 mai 2017
- Décisions prises par délégation
- Délibération sur facturation mensuelle des charges locatives du local communal*
- Point sur le commerce local
- Lotissement Les Chapuisières : compte rendu de l'entrevue Lotisseur-CAUE
- Autorisation de signature acte notarié pour l'achat parcelle à la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe*
- Appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité »
- Désignation d'un représentant au CA de l'Office du Tourisme
- Remplacement agent technique
- Temps d'activités périscolaires
- Compte-rendu des commissions
- Informations et questions diverses
 - ✓ Courrier M Buon
 - ✓ Information 2^{ème} RIMA
 - ✓ Courrier APE
 - ✓ Révision PLU Neuville
 - ✓ Courrier du Dr Michel JEROME*

() Monsieur le Maire annonce en début de séance que les points signalés par un Astérix (*) ont été ajoutés à l'ordre du jour depuis la distribution de la convocation.*

Approbation des Procès-Verbaux

Après quelques remarques et corrections telles que celles-ci :

p.4 : ligne AAPC.... : 5 offres sont **arrivées**

p.6 : 1ère ligne : une rencontre est **prévue**

p.7 : § sur le document de présentation : la date à partir de **laquelle**

p.7 : § tarifs : **coût** total du ...

p.8 : § TAP : une information sera faite **aux parents**

- Le PV est adopté à l'unanimité.

Décisions prises par délégation

Informations du Maire au Conseil Municipal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- + REXEL : Devis signé le 24/05/2017 pour un montant TTC de 372€24 fournitures diverses pour électricité (tableau électrique extérieur : réparation)*
- + CHED'HOMME : Devis signé le 19/05/2017 pour un montant TTC de 461€34 remplacement fourniture et pose d'un mitigeur à l'école*
- + A-M-V : Devis signé le 22/05/2017 pour un montant TTC de 735.96 remplacement câble de frein à main et des 2 étriers arrière et purge du circuit de freinage du Renault Master*
- + CRES IMPRIMERIE : Devis signé le 2/05/2017 pour un montant TTC de 1305.60€ Impression du bulletin municipal « Le Petit Joyeux » de Juillet 2017*
- + Hervé Thermique : Devis signé le 17/06/2017 pour un montant TTC de 280€08 Remplacement de la filtration de la centrale de traitement d'air du Gymnase.*
- + Les Jardins de Vincent : Devis signé le 26/06/2017 pour un montant TTC de 906€ Entretien des abords pour 2017 avec évacuation des déchets au Bassin de Rétention « Allée du Haut Eclair »*
- + CONTY : avenant au contrat de maintenance du Photocopieur de l'Ecole pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 Aout 2018*
- + CONTY : avenant au contrat de maintenance du Photocopieur de la Mairie pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018*

RAPPEL : signatures des devis approuvés lors du dernier conseil municipal le 19 mai 2017 : Forp pour les stores de l'Ecole pour un montant de 1901€88 ; CHED'HOMME : fourniture et pose d'une climatisation pour le bureau du secrétariat de mairie pour un montant TTC de : 2198€60 ; Campagne de Fauchage Mai + Juillet + Octobre 2017 pour un montant TTC de 7868.38€ auprès de la CUMA des Landes ; Réfection des peintures de la classe et du Dortoir de l'Ecole maternelle Eurl DUPIN pour un montant de 4593€97 à l'Entreprise DUPIN Mathieu.

ARRETES :

- + Arrêté N° 23-2017-RH : Reconduction pour 6 mois de la mise en disponibilité d'office dans le cadre d'un arrêt maladie ordinaire depuis le 17 Octobre 2015 d'un agent technique soit du 16/04/2017 au 15/10/2017 par le Comité Médical du Centre de Gestion de la Sarthe*
- + Arrêté N° 24-2017-RH : Prolongation le 22/05/17 d'un arrêt maladie Ordinaire d'un agent technique jusqu'au 23 juin 2017*
- + Arrêté N° 25-2017-RH : Prolongation le 20/06/2017 d'un arrêt maladie Ordinaire d'un agent technique jusqu'au 31/07/2017*
- + Arrêté N°16/2017 : Autorisation d'occupation du domaine public « Le Hameau des Charmes » à l'occasion de la fête des voisins*
- + Arrêté N°17/2017 : Arrêté municipal permanent réglementant la circulation et le stationnement au droit des chantiers routiers de Citéos Le Mans*
- + Arrêté N°18/2017 : Construction d'un busage pour réalisation de deux entrées donnant accès à la parcelle cadastrée Section ZH numéro 113*
- + Arrêté N°19/2017 : Demande d'autorisation de débit de boissons temporaire pour la fête de l'Ecole le 1^{er} juillet 2017 par la Présidente de l'Association des Parents d'élèves.*

Délibération sur facturation mensuelle des charges locatives du local communal*

Monsieur Le Maire informe les conseillers municipaux que Mme Aurélie TOULIS, réflexologue installée depuis le 1er mai 2017 à Joué l'Abbé, demande la possibilité de payer au mois les charges « Eau et Electricité » relatives au local qu'elle occupe suite à la signature de son bail de location au 1 rue Principale à Joué l'Abbé (72380), afin de se faciliter sa gestion de trésorerie.

Chaque mois à compter de Juin 2017, elle versera une avance sur charges annuelles sur la base de 50€/mois. Une régularisation interviendra à chaque fin d'année (31 décembre) avec un décompte sur la base des facturations reçues par la collectivité pour l'Eau et l'Electricité.

- ✓ **Les membres du conseil municipal doivent délibérer** pour autoriser Monsieur Le Maire à facturer « par avance » chaque mois un montant de provision équivalente à 50€ de charges (Eau + Electricité) et à régulariser au 31 décembre chaque année la situation au regard des factures annuelles de la consommation réelle d'Eau et d'Electricité imputables au local occupé.
 - ✓ Adopté à l'unanimité

Point sur le commerce local

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avancement du dossier du commerce local dont la liquidation est entre les mains de Maître Bertrand Boudevin au Mans.

- ✓ **Le conseil municipal doit délibérer pour autoriser** Monsieur Le Maire à s'informer sur les conditions précises auprès du notaire afin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cette affaire au cours de l'été (*promesse de vente pour la reprise du fonds, projets de baux pour la mise en location-gérance...*).
 - ✓ Adopté à l'unanimité

Lotissement Les Chapuisières : compte rendu de l'entrevue Lotisseur-CAUE

Monsieur Le Maire présente le compte-rendu de l'entrevue entre le lotisseur et le CAUE. Lors de cette réunion, un nouveau plan a été présenté par Mr Drouin qui a fait appel au cabinet Architour pour redéfinir les implantations des parcelles et espaces communs, notamment en privilégiant un espace ouvert (espaces verts, placette) entre le lotissement du tertre et ce nouveau lotissement afin d'assurer une continuité entre ces deux secteurs, l'orientation des façades a également été revue, la voirie a aussi été optimisée pour conserver la perméabilité des sols. Le dépôt du permis de lotir devrait intervenir courant juillet.

Autorisation de signature acte notarié pour l'achat parcelle à la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe*

Dans la continuité du projet d'aménagement du futur lotissement « Les Chapuisières », Monsieur le Maire doit conclure l'achat de la parcelle B444 de 329m² appartenant à la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe.

La Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe a fixé son prix net vendeur à 20 000€ non négociable (soit 60€/m²).

- ✓ **Le conseil municipal doit délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes notariés** nécessaires à ces transactions, sachant que Mr Drouin – Sté Foncier Aménagement a proposé un prix de rachat à 15000€ de celle-ci + le rachat de la parcelle communale ZD 452, actuellement en espace vert, pour le prix de 4500€.
- ✓ Adopté à l'unanimité

Appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité »

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un appel à projets opéré dans le cadre du programme d'investissements d'avenir pourrait sans doute permettre de soutenir les financements de la collectivité en termes d'équipements numériques pour l'Ecole Jacqueline Duhême.

Une première phase de dépôt de dossier est prévue pour le 30 septembre 2017.

- ✓ Monsieur Le Maire explique aux membres du conseil municipal le projet envisagé. L'investissement de la commune pour être éligible à ce dispositif d'aide à hauteur de 50% doit être de 4 000 euros minimum.
Ce financement pourrait servir au rééquipement en ordinateurs portables pour l'école.

Désignation d'un représentant au CA de l'Office du Tourisme

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de désigner un représentant des élus au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de Ballon. Dominique LUNEL se propose de représenter la commune de Joué l'Abbé au conseil d'administration de l'office de tourisme de Ballon, elle est désignée à l'unanimité.

Remplacement agent technique

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que l'agent technique employé aux espaces verts sur la base d'un contrat de 30 Heures / semaine sera en arrêt de travail à compter du Mercredi 5 Juillet 2017 car il doit subir une intervention chirurgicale. Son arrêt de travail pourrait être d'après les informations que lui a fournies son chirurgien de 3 mois.

L'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée en dernier lieu par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique publiée au Journal Officiel du 13 mars 2012, prévoit les situations dérogatoires dans lesquelles les communes, les départements, les régions ou les établissements publics en relevant peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois permanents.

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer un Contrat à Durée Déterminée à effet du 05 juillet 2017, sur la base minimale de 25H/semaine pour pourvoir à son remplacement dans la limite de l'absence de l'agent technique concerné.

Compte-tenu du fait que cet arrêt tombe sur la période congés annuels du collègue aux services techniques, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour pouvoir rémunérer la personne embauchée en CDD, les heures complémentaires qu'elle serait amenée à faire dans le cadre de l'absence des deux agents techniques, sur la demande de l'Autorité Territoriale à savoir du Maire.

Rappel : Aucune délibération n'est nécessaire pour signer le Contrat à durée déterminée selon article 3-1. en effet, l'emploi permanent est déjà créé et pourvu. Le contrat de travail (CDD) sera transmis au contrôle de légalité.

NOTA : Les heures effectuées en plus de celles prévues au contrat à temps non complet sont :

- ✓ des heures complémentaires, jusqu'à hauteur d'un temps complet. Les heures complémentaires, quand elles sont rémunérées, ne font pas l'objet de majoration.
- ✓ des heures supplémentaires, au-delà de 35 heures hebdomadaires. Les heures supplémentaires, quand elles sont rémunérées, sont majorées.

- ✓ **Le conseil municipal doit délibérer pour autoriser le paiement des heures complémentaires au-delà des 25H/semaine à la personne embauchée en contractuel sur le remplacement de l'agent d'entretien - Emploi de catégorie C - Grade : Adjoint Technique – Echelle C1.**
 - ✓ Adopté à l'unanimité

Temps d'Activités Périscolaires 2017/2018

Monsieur le Maire rappelle que l'organisation des TAP pour la rentrée sera identique à celle de l'année 2017/2018 à savoir 3H par jeudi après-midi durant des semaines scolaires.

Il sollicite l'autorisation auprès des membres du conseil municipal de signer une nouvelle convention auprès de l'association Profession Sports et Loisirs du Mans sur les mêmes bases que celles de l'année dernière pour l'année 2017/2018 afin de reconduire le directeur du Périscolaire et les animateurs sportifs qui assuraient des ateliers chaque jeudi.

Il précise que le Directeur du Périscolaire l'a informé qu'il ne pourrait plus assurer à compter du 1^{er} septembre 2017 la surveillance de la cour d'Ecole. En effet, il est appelé sur d'autres missions plus en adéquation avec sa formation d'animateur sportif.

Il va donc falloir le remplacer chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13H30.

- **Les membres du conseil municipal doivent délibérer** pour autoriser Monsieur Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la bonne poursuite des activités TAP durant l'année 2017/2018 et à signer tous les documents s'y rapportant ainsi que celles se rapportant au remplacement à l'absence du Directeur du Périscolaire durant la pause méridienne les lundis, mardis, jeudis, vendredis sur l'année scolaire 2017/2018 soit 2Heures par jour.
- ✓ Adopté à l'unanimité

Comptes rendus des commissions

Monsieur le Maire invite les adjoints à présenter les travaux de leurs commissions.

Dominique LUNEL adjointe en charge de la communication précise que la commission travaille sur le prochain bulletin municipal et a procédé hier à une deuxième lecture de la maquette. Le bulletin sera livré mercredi 12 juillet.

La communauté de communes Maine Coeur de Sarthe a livré la semaine dernière les bulletins communautaires dont la distribution est assurée maintenant par les communes. Elle s'effectuera donc avec celle de notre bulletin

Patrick RIVIERE adjoint en charge des affaires scolaires présente un résumé du conseil d'école du 27 Juin 2017.

Remerciements :

- A l'équipe enseignante pour la Direction collégiale en l'absence de Madame la Directrice.
- A l'APE pour l'investissement dans les actions menées et le financement accordé.

EFFECTIFS ET REPARTITION PROVISoire 2017/2018

154 Elèves

- ✓ PS : 24
- ✓ MS : 17
- ✓ GS : 15
- ✓ CP : 26
- ✓ CE1: 16
- ✓ CE2 :13
- ✓ CM1:10
- ✓ CM2 : 21
- ✓ ULIS : 12

Répartition dans 6 classes et 1 classe ULIS

PS : 24 élèves de PS Mme GLIBERT (Mme BEAUFILS le lundi, décharge de la Directrice)

MS-GS : 24 élèves – (17 MS/7GS). Mme LEFORESTIER (Mme LECOMTE le vendredi)

CP : 26 élèves de CP Mme BIEN (Mme LECOMTE le lundi)

GS-CE1 : 24 élèves (8 GS/16CE1). Mme SENAND.

CE2-CM1 : 23 élèves (13CE2/10CM1) Mme VUILLEMIN.

CM2 : 21 élèves de CM2 Mr DESCHERE.

ULIS : 12 élèves Mme LETHIEC et 2 AVS Mmes BABIN et MARIE.

Madame la Directrice nous informe qu'une nouvelle opération « écoles numériques innovantes et rurales » est mis en place. Nouvel appel à projet avant le 30 septembre 2017.

Elle va nous adresser l'information concernant les modalités d'attribution.

ECHANGES SUR LA SEMAINE DE 4 JOURS

Monsieur le Maire confirme le maintien de la situation actuelle pour la rentrée de septembre 2017. Il précise bien que cette position reste liée aux maintiens des aides publiques.

Une concertation Parents/Enseignants/Elus devra être mise en place durant l'année scolaire 2017/2018.

Les personnes présentes au Conseil d'école donnent leur accord.

BILAN DES ACTIONS MENEES DANS LES CLASSES

Chaque enseignant fait part des différentes activités menées au cours de l'année scolaire.

- atelier d'écritures
- sorties scolaires
- participation aux scientonautes (ateliers à l'école et création réalisée pour l'exposition itinérante du secteur).

PRESENTATION DU BILAN DES EXERCICES INCENDIE ET INTRUSION

Constat positif sur l'ensemble des résultats (temps d'évacuation conformément sur l'alerte incendie et dissimulation très bonne dans le cas de l'alerte intrusion).

Quelques petits points à revoir : serrure porte de la classe MS, possibilité d'ouvrir petit portail côté classe ULIS, améliorer la dissimulation de la classe de Mme SENAND par pose d'un petit rideau à la porte du couloir...

REFLEXION SUR LES DOLEANCES DES DELEGUES AU PRECEDENT CONSEIL D'ECOLE

2 remarques rapportées par Mr DESCHERE :

- les menus sur papier sont toujours distribués
- peintures sur les poteaux du préau non réalisées

En ce qui concerne les menus, en accord avec l'APE, ils ne seront plus édités et distribués aux familles qui seront invitées à les consulter sur le site internet de la commune.

L'info sera faite dans le prochain Bulletin Municipal et à la rentrée une confirmation sera faite par un petit mot dans les cahiers de liaison.

Cependant afin de ne pas pénaliser les familles qui ne pourraient pas accéder à internet, un affichage sera maintenu aux lieux habituels d'affichage.

Pour les peintures des poteaux, à voir avec la Commission bâtiments communaux.

Patrick RIVIERE adjoint en charge des affaires scolaires présente le compte rendu de la commission restauration scolaire du 28 juin 2017

PRESENTS

Mmes Lunel, Etiennoul, Barillet, Thermunien, Perdoux et Trottin

Mrs Mercier, Ainé, Rivière

EXCUSES

Les Représentants des Enseignants retenus par leurs obligations professionnelles.

OBJET DE LA CONSTITUTION DE CETTE COMMISSION

Maintenir la 3ème fleur à notre restauration scolaire en apportant une aide aux agents en charge de ce service.

LES MOYENS

- Elaboration des menus :

Déjà en place, ils sont élaborés par Mme Etiennoul puis soumis pour approbation à Mmes Lunel et Perdoux et à Mr Rivière.

- Approvisionnement : Recherche de fournisseurs de proximité en mesure de fournir des produits de qualité

- Poursuite de l'effort sur la réduction des déchets :

-Continuer la pesée, et rechercher des pistes pour sensibiliser les enfants

-Ajuster la consommation aux besoins réels

-Mettre en « compétition » les consommateurs des 2 services en montrant qui produit le moins de déchets.

- Développer le jardin de l'école.

- Utilisation de mallette pédagogique.

Les Propositions émanant des différents intervenants

Au niveau du Périscolaire :

- Au périscolaire possibilité d'avoir en fil rouge des activités sur le thème de la réduction des déchets.

- en accord avec les Enseignants utiliser le jardin.

- mettre en place un composteur avec mise en place d'un tableau de service

-création d'un « frigo » en carton à but pédagogique.

- accompagner les journées de « menus à thèmes » par des réalisations faites au périscolaire et évoquant le thème du repas.
- création d'un jeu de société en rapport avec la gestion des déchets
- améliorer la communication sur les réalisations et les mettre e-n valeur.

Cette 1ère réunion était une prise de contact, un premier principe a été acté : La commission se réunira au début de chaque vacance scolaire environ 1 heure le lundi.

Pascal CHOPLIN, adjoint en charge du patrimoine rend compte de la rencontre du 21 juin avec Mr CISSE de la direction des routes du département suite au courrier reçu en mairie de Mme QUINET, demeurant 1 rue de la Guierche évoquant un problème de sécurité routière au carrefour de la rue principale et la rue de la Guierche. Les propositions d'aménagement pourraient être les suivantes :

- dans le but de protéger les piétons et protéger les bâtiments, mise en œuvre de barrières amovibles le long du trottoir bordant la façade de Mme QUINET pouvant être retirées ponctuellement en périodes de forte activité agricole afin de faciliter le passage des engins agricoles de grand gabarit.
- pose d'un miroir pour faciliter l'entrecroisement des véhicules à ce carrefour, ce qui permettrait pour les chauffeurs en provenance de La Guierche de s'engager en prenant connaissance de la présence ou pas de véhicules venant en sens inverse.

Ces propositions feront l'objet d'une étude lors du prochain programme de voirie.

David SOUCHU, conseiller délégué à la voirie informe le conseil municipal que le programme voirie 2017 réalisé par l'entreprise Pigeon débutera le 4 juillet prochain

Questions diverses

- ✚ Courrier M. Buon : suite à l'avis défavorable d'un riverain pour l'implantation de ruches dans le parc du bassin d'orage du lotissement du clos des charmes, Mr Buon informe le conseil municipal qu'il retire sa demande
- ✚ Information 2^{ème} RIMA : un courrier a été adressé en mairie pour informer de la vente par souscription d'un livre intitulé « quatre siècles sur terre et sur mer »
- ✚ Courrier APE : remarques diverses concernant le local mis à disposition par la mairie.
- ✚ Révision PLU Neuville : David Souchu se rendra aux réunions si la commune de Joué l'Abbé y est conviée en qualité de commune riveraine.
- ✚ Courrier du Dr Michel JEROME de la Maison de Santé Pluridisciplinaire des Rives de Sarthe à Ste Jamme sur Sarthe à chacun des membres de la Communauté de communes de Maine Cœur de Sarthe pour les informer du départ à la retraite du Docteur Demolliens (le 30 juin 2017) qui souhaiterait pouvoir poursuivre son activité en tant que salarié quelques heures par semaine. Cette décision appartient à la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe.

→ Prochain conseil municipal : Vendredi 21 Juillet 2017

→ **Fin de la séance à : 23H15**